



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION
Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 082-5-2017

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 15 août 2017, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 082-5-2017

Règlement amendant le règlement 082-2003 et ses amendements concernant la capture, la garde et la disposition des chiens, des chats ou de tout autre animal dans les limites du territoire de la Ville de L'Assomption afin de modifier l'article 5.9.1 concernant les terrains autorisés pour la garde de poules pondeuses.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau de la soussignée situé au 379, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 23 août 2017 et publié le 29 août 2017.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville